

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-435 du 5 décembre 1983

chargeant le Camarade David GBAGUIDI,  
Ministre de la Jeunesse et des Sports,  
de l'intérim du Camarade Justin GNIDEHOU,  
Ministre du Développement Rural et de  
l'Action Coopérative pour compter du 5  
décembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du  
3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 5 décembre 1983, le Camarade David GBAGUIDI,  
Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre  
du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du  
Camarade Justin GNIDEHOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MJS-MDRAC 6  
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3  
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-